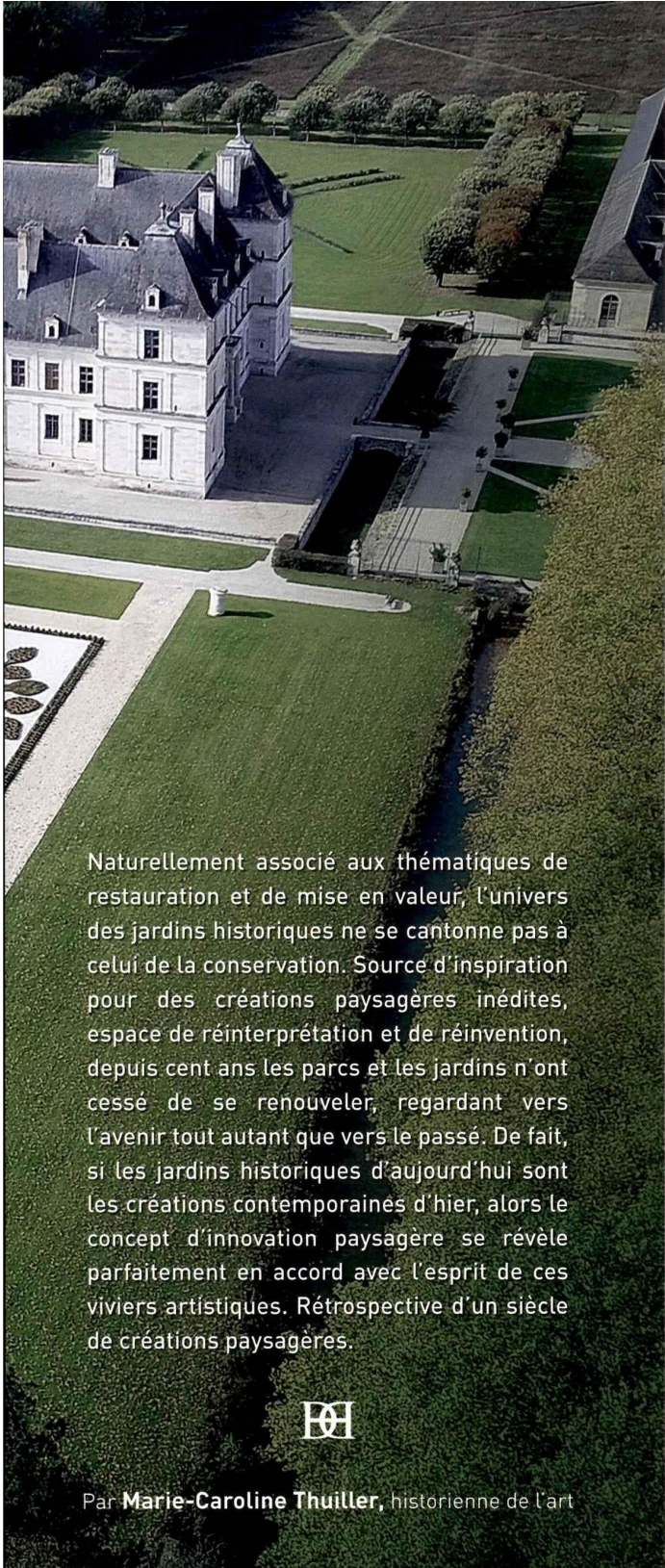


Cent ans de créations au jardin





Naturellement associé aux thématiques de restauration et de mise en valeur, l'univers des jardins historiques ne se cantonne pas à celui de la conservation. Source d'inspiration pour des créations paysagères inédites, espace de réinterprétation et de réinvention, depuis cent ans les parcs et les jardins n'ont cessé de se renouveler, regardant vers l'avenir tout autant que vers le passé. De fait, si les jardins historiques d'aujourd'hui sont les créations contemporaines d'hier, alors le concept d'innovation paysagère se révèle parfaitement en accord avec l'esprit de ces viviers artistiques. Rétrospective d'un siècle de créations paysagères.



Par **Marie-Caroline Thuiller**, historienne de l'art

CÔTÉ JARDINS

◀ Le Parterre aux fleurs, créé en 2017 au château d'Ancy-le-Franc par Laure Quoniam et inspiré des boiseries de l'une des chambres du château.
© Château d'Ancy-le-Franc

Le centenaire de la Demeure Historique est donc l'occasion d'effectuer un tour d'horizon de créations paysagères marquantes ayant vu le jour au sein de monuments historiques privés au cours du XX^e siècle et du début du XXI^e siècle, à commencer par les jardins de Villandry (Indre-et-Loire), œuvre devenue incontournable que l'on doit au fondateur même de la Demeure Historique, Joachim Carvallo. Tout en nous interrogeant sur les contours réglementaires de la création de jardins *ex nihilo* dans les abords d'un monument historique ou dans un espace non bâti lui-même protégé, partons donc à la découverte de certaines de ces réalisations, qui oscillent entre hommage au passé, célébration de la modernité et ode à la fantaisie créatrice.

Puier dans les racines de l'histoire : entre restauration, réinvention historique et création

S'inspirer de l'histoire d'un site tout en s'en affranchissant pour donner naissance à une œuvre à l'identité nouvelle est un défi particulièrement délicat à relever.

• Villandry : à la croisée des influences et des temporalités

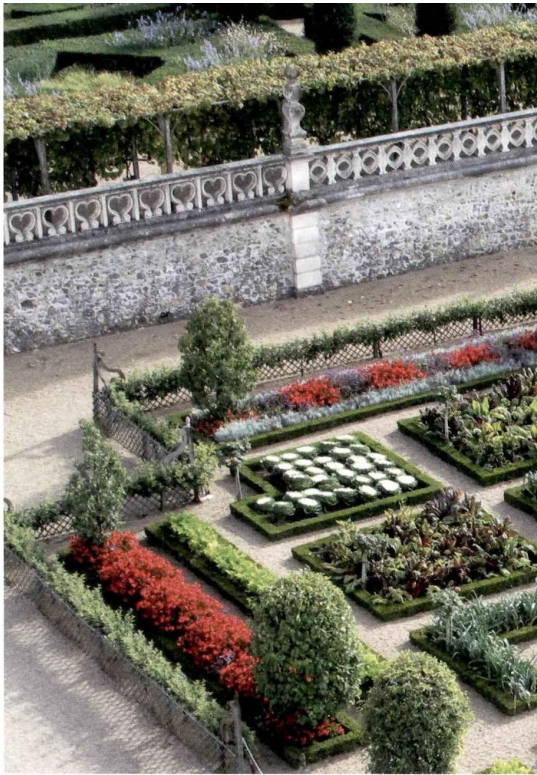
En la matière, un homme, Joachim Carvallo, a brillamment ouvert la voie il y a plus de cent ans au château de Villandry, avec une réalisation hybride à mi-chemin entre restauration et réinterprétation. Dès 1907, il abandonne sa carrière scientifique pour se consacrer entièrement à la rénovation de ce domaine du Val de Loire, qu'il vient d'acquérir. Il pressent qu'en lieu et place du parc à l'anglaise devait exister antérieurement un jardin plus en accord avec l'architecture du château.



“ La connaissance historique conservant toujours des parts d'ombre, restaurer va parfois de pair avec créer et repenser l'avenir.

- ▲ Le jardin sucré de Cheverny, créé à l'automne 2020. © Château de Cheverny
- Le potager du château de Villandry, imaginé par Joachim Carvallo, le fondateur de la Demeure Historique. © Château de Villandry
- La restauration des jardins de Château-Gaillard s'est basée sur une étude minutieuse et l'observation de traces *in situ*. © Domaine de Château-Gaillard
- Les jardins de l'abbaye de Valloires, créés par Gilles Clément et labellisés Jardin remarquable. © Abbaye de Valloires

Problème : il ne dispose d'aucun plan du domaine corroborant son intuition. Il va alors s'atteler à croiser documentation sur la période de la Renaissance¹ et analyse de terrain. *In situ*, il constate notamment la permanence de trois grands axes² sur lesquels il va appuyer son projet. Comme l'écrivait Robert Carvallo, « le cadre était défini, au moins dans ses grandes lignes. Restait à le remplir »³. C'est dans cet espace de tous les possibles que va se déployer la créativité de Joachim. On note ainsi « une influence spécifiquement espagnole dans le premier des jardins réalisés par Joachim Carvallo, le parterre de buis situé au sud du château », influence hispanique mais également symboliste dans la manière de « réinventer une Renaissance fantasmatique »⁴ dans des compositions paysagères aux noms évocateurs : Salon des croix, Salon de l'amour, Salon de la musique. Toute l'originalité de Villandry se situe donc dans ce mélange d'histoire et de modernité : « Si les jardins de Villandry sont inspirés par la tradition, ils ne sont pas pour autant une simple reconstitution. Il faut les considérer davantage comme l'œuvre

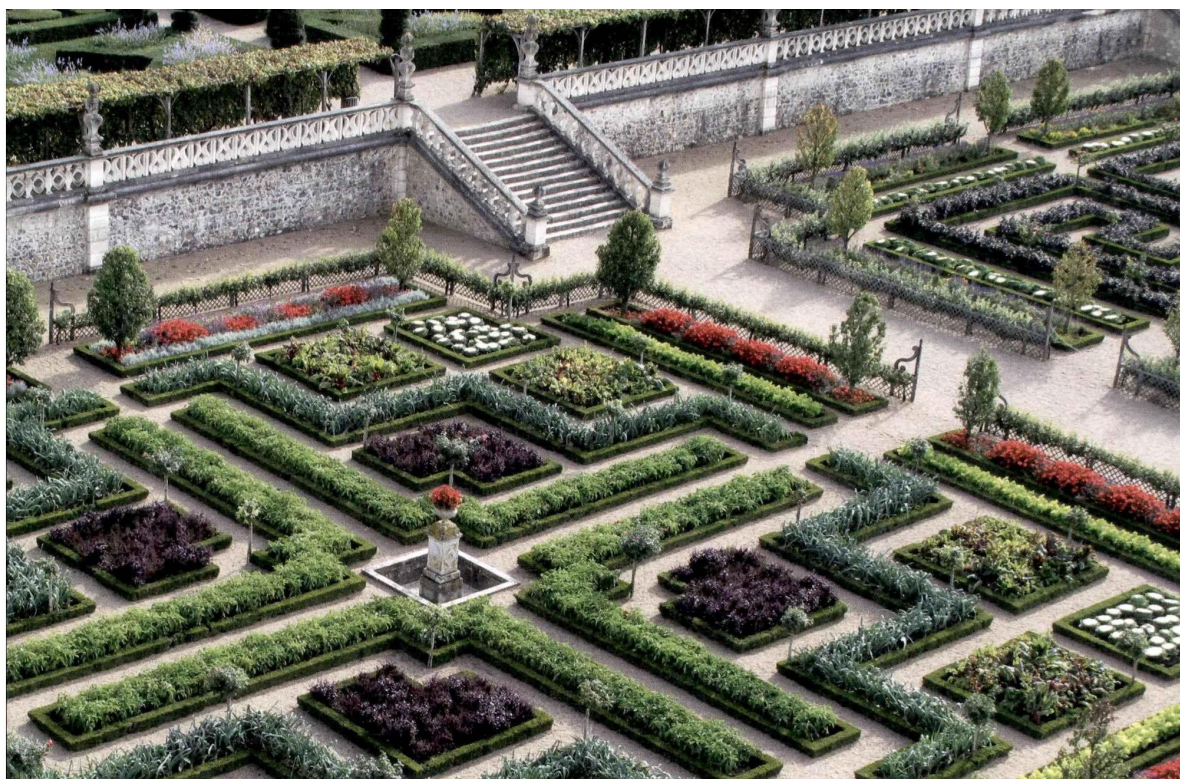


profondément originale d'un visionnaire du XX^e siècle, projetant sur un site ancien ses idées et exprimant par un jardin sa conception globale de la vie. » Henri Carvallo, propriétaire actuel du domaine, poursuit l'œuvre « personnelle d'un haut niveau artistique » de son aïeul. Ainsi, en 2008, pour le centenaire de ces jardins d'exception, il a lancé la création du jardin du Soleil⁵, inspiré d'un dessin de Joachim. Mais la création a ses limites, celles dictées par l'espace, et désormais Villandry n'en a plus de disponible. À l'avenir, la créativité au sein de ces jardins devra donc trouver une autre voie de matérialisation.

• Réinventer l'avenir tout en marchant dans les traces du passé

Une période d'un peu plus de cent ans sépare le réveil des jardins de Villandry de celui des Jardins du Roy du domaine de Château-Gaillard (Indre-et-Loire), également créés à la Renaissance, et pourtant la démarche des propriétaires reste comparable. En effet, depuis 2011, une étude attentive et minutieuse de l'histoire du domaine et des traces *in situ* (avec

1. Notamment à travers l'étude de deux traités majeurs, *Les Plus Excellents Bâtimens de France*, d'Androuet du Cerceau pour les châteaux, et le *Monasticon Gallicanum*, pour les abbayes. 2. Un premier autour de l'eau, un autre autour d'une grande allée reliant le coteau au village et un dernier en lien avec ce qu'il identifie, grâce aux vestiges de murs à demi enterrés, comme un ancien dispositif de terrasses. 3. *Joachim Carvallo et Villandry*, de Robert Carvallo, 1990. 4. *Encyclopædia universalis*. 5. Le projet est confié à Alix de Saint-Venant et à Louis Benech.



l'aide bienvenue de technologies modernes, comme le drone, a permis de mettre en œuvre un projet de restauration cohérent, qui n'a pas non plus oublié d'intégrer une part de réinterprétation, selon les mots mêmes du propriétaire, Marc Lelandais : « Restaurer des jardins comme ceux de Château-Gaillard, ce n'est pas uniquement réhabiliter un site, mais aussi réinterpréter, parfois réinventer en se mettant dans la tête des concepteurs⁶. » De fait, la connaissance historique conservant toujours des parts d'ombre, restaurer va parfois de pair avec créer et repenser l'avenir.

La renaissance du parc du château du Champ-de-Bataille (Eure) s'inscrit dans une dynamique mixte de restitution et de création. Lorsque Jacques Garcia rachète le domaine, en 1992, le parc est à l'abandon. S'appuyant sur un dessin d'André Le Nôtre réalisé pour le site, il recrée le grand parterre de broderie dans la perspective axiale du château, mais le volet retour à un état initial s'arrête là. Pour le reste du parc, Jacques Garcia laisse libre cours à sa créativité, donnant vie à une étonnante série de jardins inspirés librement des XVII^e et XVIII^e siècles. Le plus grand parc privé d'Europe qu'est Champ-de-Bataille est donc une sorte

6. Cf. « Château-Gaillard, un arte del verde en Touraine », par Florence Trubert, *Côté Jardins - Demeure Historique* n° 12, avril 2017, p. 14.



▲ Le jardin des Portraits, imaginé par Gilles Clément, réinterprétation de la célèbre galerie des Illustres du château de Beauregard.
© Beauregard Events

► Le chœur de l'église disparue de l'abbaye de Vaucelles reprend vie grâce au végétal.
© Studio Déclic-Cambrai

de « folie » historicisante contemporaine, fruit de l'extravagante imagination de son concepteur. Enfin, dans un style très différent, c'est l'évocation de l'histoire du lieu qui a inspiré à Gilles Clément le cloître végétal de l'abbaye de Valloires (Somme), conçu dans les années 1990 et reproduisant dans les mêmes proportions, mais avec des topiaires, le cloître en pierre aujourd'hui disparu de l'abbaye. Même principe à l'abbaye de Vaucelles (Nord), où le chœur de l'église disparue a été matérialisé au sol par des topiaires.

Suivre une autre voie que celle de l'histoire

Bien que l'on se situe dans le cadre de monuments historiques, il est possible d'envisager d'autres sources d'inspiration que celle de l'histoire. C'est notamment le cas au château de Cheverny (Loir-et-Cher), où les propriétaires, déterminés à faire souffler un vent de renouveau paysager sur le domaine, soutiennent des projets de création à composante sociale, horticole, artistique et gourmande : « *Bien que Cheverny soit un monument historique protégé, nous souhaitons*

qu'il continue à vivre avec son temps, qu'il ne reste pas figé. Si, sur la partie bâtie, il est bien entendu difficile d'apporter du nouveau, le jardin en revanche offre encore de nombreuses possibilités. Dans la mesure où ces créations paysagères ne dénaturent ni structures anciennes, ni vues, ni perspectives historiques, leur ajout n'est que positif pour le domaine, qui y gagne en attractivité. C'est notre contribution au Cheverny de demain », indique le propriétaire, Charles Antoine de Vibraye. Ainsi, depuis 2006, plusieurs créations, sans lien direct avec l'histoire du site, ont vu le jour. C'est tout d'abord un jardin social, le jardin des Apprentis, qui a trouvé sa place dans le domaine. Réalisé dans le cadre d'un chantier de réinsertion, il occupe l'ancien emplacement d'un jardin à la française disparu, mais dont les plans originaux subsistent. En 2009, c'est un labyrinthe réalisé avec des lauriers du Caucase qui a été créé. Dix ans plus tard, en 2019, un jardin de sculptures, intitulé le « jardin de l'Amour », a été imaginé autour de six œuvres monumentales en bronze du sculpteur suédois Gudmar Olovson. L'année 2020 a vu la création du jardin Sucré, verger à la française comptant 370 arbres et



“ Dans la mesure où ces créations paysagères ne dénaturent ni structures anciennes, ni vues, ni perspectives historiques, leur ajout n'est que positif pour le domaine.

arbustes s'étendant sur 1 hectare, et 2022 celle de deux rubans de 500 000 bulbes de tulipe 'Triumph' serpentant dans le parc sur 250 mètres de long.

Au château de Mauvières (Yvelines), Jacques de Bryas, aidé de l'architecte du patrimoine, Albert-Guy Feuillastre, a également pris le parti de sortir des sentiers battus de l'histoire en créant *ex nihilo* des jardins d'eau contemporains à l'emplacement d'un marais sauvage sur des terres inondables le long de l'Yvette. Ainsi, dans les années 1980, ils définissent les contours d'un projet librement inspiré de la carte du Tendre de Madeleine de Scudéry et conçu autour du motif de la croix et de la symbolique des points cardinaux ; 750 dessins d'ensemble et de détail sont alors exécutés. S'étendant sur 4 hectares, les jardins comprennent 27 bassins dont la création fut assurée par un seul maçon, un travail colossal ayant nécessité 17 500 heures de travail et 1 500 mètres cubes de pierres. L'ensemble de la composition fut en partie réalisée avec des matériaux de récupération (pierres meulières, ardoises, pavés, etc.) provenant de chantiers de restructuration urbaine, notamment celui

du quartier de la caserne des pompiers de Versailles. En revanche, comme l'indique Étienne de Bryas, actuel propriétaire-gestionnaire des lieux, « *les briques ont été fabriquées spécialement pour le site à partir d'un modèle que l'on trouve à l'Alhambra à Grenade* ». Par ailleurs, quelques sculptures contemporaines, comme une Gogotte, signée de Philolaos Tloupas, ou le Cyranours, ours en bronze de Patrick O'Reilly, installé depuis début 2013, ajoutent au caractère insolite du lieu.

Créer la surprise au jardin

En matière de création de jardins, les monuments historiques offrent un riche panel d'exemples originaux : entre promenades dans un tableau à ciel ouvert, déambulations fantasmagoriques au milieu des topiaires ou voyage au bout du monde, l'imaginaire des concepteurs est infini.

• Des murs du château aux plates-bandes du jardin

Transposer un décor intérieur de monument dans l'univers paysager, c'est le défi qu'a relevé en 1992 le paysagiste Gilles Clément au château de Beauregard (Loir-et-Cher), avec



► Le jardin japonais du parc du château de Courances, imaginé par Berthe de Ganay en 1920.
© Marie-France Dudu

▲ Kiosque, pont et torii du jardin japonais imaginé par Yves Bienaimé au Potager des Princes de Chantilly.
© Potager des Princes

► Les rubans de tulipes, plantés en 2022, serpentant sur 250 mètres dans les jardins du château de Cheverny.
© Florence Trubert

► La partition topiaire des jardins du château de la Ballue : entre classicisme et modernisme.
© Yann Monel

une composition végétale intitulée le « jardin des Portraits », réinterprétant la célèbre galerie des Illustres⁷ et ses trois cents portraits de grands personnages du royaume. Se déploient ainsi, implantés sur environ 7 000 mètres carrés à l'emplacement de l'ancien potager du château, douze grands cadres dessinés par des charmilles de plus de 2 mètres de hauteur. À l'intérieur de ces cadres de verdure, douze jardins où règnent les vivaces évoquent la gamme chromatique des portraits du château. Pour la création d'un nouveau parterre au pied de la façade est du château d'Ancy-le-Franc⁸ (Yonne), Laure Quoniam, architecte-paysagiste s'est, quant à elle, inspirée de l'herbier pictural de la chambre des fleurs, aménagée au début du XVII^e siècle. Ainsi est né en 2017 le Parterre aux fleurs, transposition



de quatre essences florales sélectionnées parmi toutes celles représentées sur les panneaux de bois de la chambre du château et agrandies au centuple.

• Partition topiaire

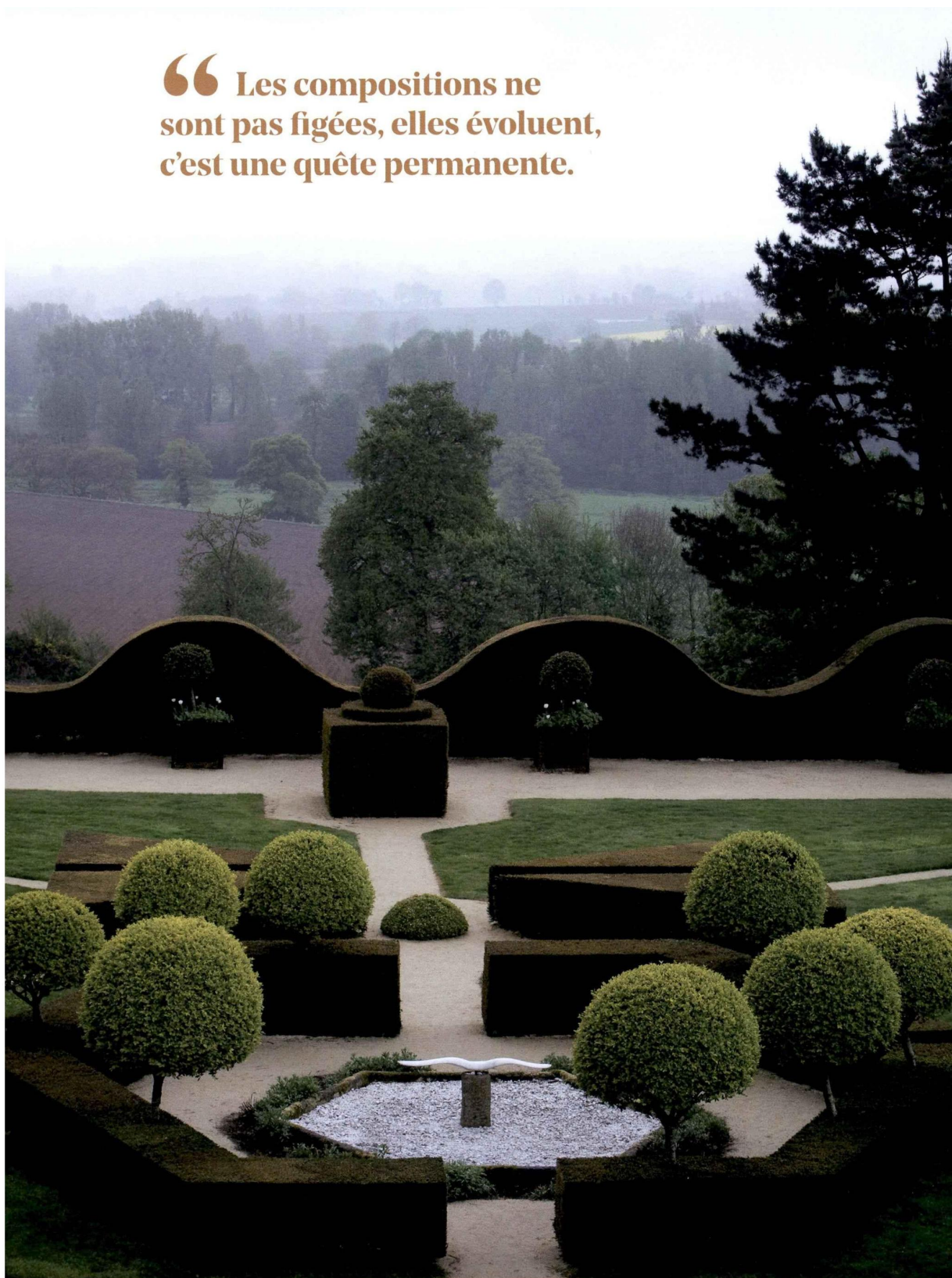
Surprenants aussi sont quelques jardins faisant la part belle à l'art topiaire.

Parmi diverses créations, citons le manoir d'Eyrynac (Dordogne) et son jardin de topiaires, avec 300 sujets taillés en boules, en cylindres, en pyramides, en volutes, en parallélépipèdes, etc. Cette réalisation librement inspirée des jardins du XVII^e siècle est le fruit du travail de longue haleine entrepris par Gilles Sermadiras, propriétaire du manoir depuis les années 1960. Les jardins de La Ballue (Ille-et-Vilaine), imaginés en 1973 par Claude Arthaud en collaboration avec les architectes futuristes Paul Maymont et François-Hebert Steven, font dialoguer à travers l'utilisation de l'art topiaire vocabulaire du mouvement moderniste et référence au classicisme. Et comment ne pas évoquer les jardins de Thiré (Vendée), imaginés de toutes pièces par William Christie à partir de 1985, en particulier leur remarquable théâtre de verdure façonné par le végétal,

7. Cf. « Beauregard, portrait d'un illustre jardin », par Florence Trubert, *Côté Jardins - Demeure Historique* n° 3, avril 2008, p. 32.

8. Cf. « Ancy-le-Franc, lorsqu'un décor prend racine », par Florence Trubert, *Côté Jardins - Demeure Historique* n° 13, mai 2018, p. 18.

“ Les compositions ne
sont pas figées, elles évoluent,
c'est une quête permanente.





▲ Le théâtre de verdure inspiré des folies anglo-chinoises des jardins de Thiré, création de William Christie.
© Florence Trubert

► Les buis sauvages aux formes fantasmagoriques du prieuré de Vauboin.
© Prieuré de Vauboin

▼ Les jardins blanc d'Eyrignac, créés en 2000.
© Éric Sander

évoquant une petite folie anglo-chinoise. Enfin, le prieuré de Vauboin⁹ (Sarthe) est un lieu totalement insolite et inclassable grâce à ses sculptures végétales fantasmagoriques, auxquelles Thierry Juge, le propriétaire, consacre une grande partie de son temps depuis 2010 : « *Les visiteurs voient ce qu'ils veulent dans mes sculptures : des guerriers, des animaux, des formes à la Giacometti ou à la Miró, etc. Et les compositions ne sont pas figées, elles évoluent, c'est une quête permanente.* »

Ce créateur jardinier, ainsi qu'il se définit lui-même, précise : « *Ici, je n'ai rien planté, ce qui est incroyable pour un jardin ! J'ai simplement patiemment apprivoisé des buis sauvages déjà présents.* » Les créations d'exception peuvent donc naître d'une simple transfiguration de l'existant, encore faut-il qu'une imagination fertile et des mains expertes soient aux commandes. Cette collection de topiaires, qui comprend 700 sujets, se découvre sous la forme d'une déambulation onirique.

• Comme une invitation au voyage

Création peut aussi rimer avec invitation au voyage. Dépaysement et exotisme offrent alors un moment d'évasion surprenant.

Créé au XVII^e siècle et restauré par les Duchêne au XX^e, le parc de Courances (Essonne), à l'esthétique très classique, comprend une particularité paysagère qui l'est beaucoup moins : un jardin anglo-japonais imaginé par Berthe de Ganay en 1920. Conçu avec l'aide de Kitty Lloyd Jones, une élève de Gertrude Jekyll, ce jardin fait écho au courant esthétique du japonisme qui culmina à la fin du XIX^e siècle et qui nous renvoie à des créations paysagères dans le même esprit, comme le jardin japonais de Monet à Giverny (Eure), aménagé à partir de 1893, ou celui d'Albert Kahn à Boulogne-Billancourt, créé en 1897 (pour la partie village)

9. Les jardins de Vauboin ont été lauréats du prix Signature en 2020 et du Grand Trophée Dassault Histoire et Patrimoine en 2023.

et 1908 (pour la partie sanctuaire). On peut également citer la création plus récente du jardin japonais du Potager des Princes à Chantilly (Oise). Conçu par Yves Bienaimé à partir de 1999 sur les bords du canal Saint-Jean, à l'emplacement d'une ancienne faisanderie construite en 1682 à la demande du Grand Condé, il comprend cascades, pont, kiosques, torii et jardin zen. Quant au château de Peufeilhoux (Allier), il a inauguré cet été un jardin japonais et zen, ainsi qu'une bambouseraie. Au Champ-de-Bataille, c'est l'Inde qui est à l'honneur, avec un jardin célébrant le Rajasthan, État du nord de l'Inde que parcourut dans sa jeunesse le créateur du lieu, Jacques Garcia. Dans les jardins de Sothys (Corrèze), nous partons cette fois en Afrique du Nord, avec un jardin égyptien dédié à la déesse Sothys, composé d'un miroir d'eau bordé de palmiers.

Créer des jardins de collection

Certains jardins naissent par ailleurs de la volonté de mettre en valeur une essence végétale ou une thématique botanique.

C'est ainsi que les douves du château de Sourches¹⁰ (Sarthe) sont devenues au fil des ans un jardin entièrement dédié à la pivoine. Cette idée insolite est née de la passion de Bénédicte de Foucaud pour cette fleur. En 2002, la propriétaire commence à constituer une collection ; en 2009, les acquisitions s'intensifient, jusqu'à l'ouverture de la collection au public pour la première fois en mai 2015. À ce jour, 3 200 variétés de pivoines¹¹, divisées en trois genres (les arbustives, les herbacées et les hybrides intersectionnels) peuplent les douves, faisant de ce lieu un conservatoire unique au monde qui attire plus de 10 000 visiteurs par an entre fin avril et début juin, au moment de la floraison des pivoines. Comme le souligne Jean de Foucaud, « *avant la création de ce jardin, jamais le château n'avait attiré autant de visiteurs. Les pivoines sont une porte d'entrée sur la découverte de notre monument.* »

Au château de Canon¹² (Calvados), c'est la rose qui a été choisie comme prétexte pour inciter le public à passer plus de temps au cœur des dix jardins clos que constituent les chartreuses, protégées au titre des monuments historiques. Ainsi, en 2020, une roseraie est sortie de terre, pure création étant donné qu'aucune compo-



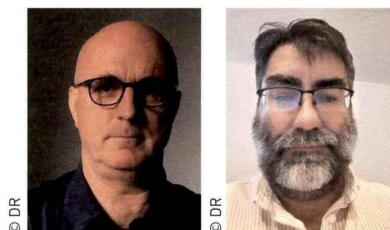
sition de ce type n'avait été réalisée à cet endroit. Idem au château de Josselin (Morbihan) où Louis Benech a conçu une roseraie dans les années 2000. À l'abbaye de Saint-André (Gard), un ancien cheminement abandonné situé vers la chapelle Sainte-Casarie, entre l'oliveraie et le mur d'enceinte de l'abbaye, est devenu en 2020 un sentier de botanique méditerranéenne. Ce jardin sec, mariant palette végétale déjà existante et plantations nouvelles (vivaces, arbustes) offre ainsi au public une promenade instructive et attrayante parmi les essences méditerranéennes. Le mouvement faisant partie de l'essence même des jardins, la création semble s'inscrire dans cet élan naturel. Au sein des monuments historiques cependant, le volet création se révèle bien souvent indissociable des problématiques de restauration. L'importance de ne pas dénaturer un site reste le fil conducteur recommandé par les institutions. Entre respect du passé et désir de renouveau, il existe heureusement une vaste palette de possibilités à l'imagination pour réinventer, redessiner et réenchanter l'avenir des jardins historiques. ■

▲ Bassin de la roseraie avec la baigneuse de Baggio dans les jardins du château de Canon.
© Château de Canon

10. Cf. « La pivoine, éclosion à Sourches », par Florence Trubert, *Côté Jardins - Demeure Historique* n° 11, avril 2016, p. 4. 11. Il existe 4 000 variétés répertoriées existant encore dans le monde. 12. Cf. « Canon cette roseraie ! », par Marguerite Natter, *Côté Jardins - Demeure Historique* n° 16, mai 2021, p. 32.

CÔTÉ JARDINS

3 QUESTIONS À... Jean-Michel Sainsard et Franz Schoenstein



Jean-Michel Sainsard, expert « parcs et jardins » du Bureau de l'expertise et des métiers à la sous-direction des monuments historiques et des sites, direction générale des Patrimoines et de l'Architecture du ministère de la Culture, et Franz Schoenstein, adjoint à la sous-direction des monuments historiques et des sites.

La création au jardin, quel cadre réglementaire ?

Marie-Caroline Thuiller : D'un point de vue réglementaire, des demandes d'autorisation sont-elles nécessaires pour une création paysagère contemporaine au sein d'un monument historique ou dans ses abords ?

Jean-Michel Sainsard/Franz Schoenstein : Tous les travaux autres que de strict entretien portant sur un immeuble, bâti ou non bâti, classé au titre des monuments historiques doivent faire l'objet d'une autorisation du préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles). La création d'un jardin contemporain sur un terrain classé doit donc faire l'objet d'une telle autorisation.

Sur les terrains inscrits, la création d'un jardin peut faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire si le jardin comporte des bâtiments, déclaration de travaux exemptés de permis de construire), qui ne peut être délivrée par l'autorité compétente (en général le maire, plus rarement le préfet de département) sans l'accord du préfet de région au titre des monuments historiques (DRAC). Si les travaux ne relèvent d'aucune autorisation au titre du code de l'urbanisme, le maître d'ouvrage doit déclarer son projet quatre mois à l'avance à la DRAC. Le préfet de région dispose alors de ce délai pour s'opposer au projet, en engageant une procédure de classement du terrain au titre des monuments historiques.

Enfin, l'aménagement d'un jardin aux abords d'un monument historique classé ou inscrit est subordonné à l'obtention de divers types d'autorisations au titre du code du patrimoine :

- lorsque la création du jardin est soumise à permis de construire (fabriques) ou à permis d'aménager au titre du code de l'urbanisme, ou à autorisation au titre du code de l'environnement, ces autorisations ne peuvent être délivrées sans l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

- lorsque les travaux ne relèvent d'aucune autorisation au titre du code de l'urbanisme ou du code de l'environnement, l'autorisation est délivrée par le préfet de département, après accord de l'architecte des Bâtiments de France et avis du maire.

M.-C.T. : Dans quel cas une création *ex nihilo* de jardin peut-elle poser problème dans un monument historique ?

J.M.S./F.S. : La création d'un jardin *ex nihilo* dans un espace classé ou inscrit au titre des monuments historiques doit prendre en compte l'intérêt d'art ou d'histoire qui a justifié la protection de cet espace. La vocation première d'un immeuble protégé au titre des monuments historiques est d'être conservé et restauré. Si la composition du jardin ancien subsiste, même à l'état de vestiges, il est difficile de lui substituer une nouvelle composition et de détruire ce qui a motivé sa protection. Dans certains cas, l'intervention contemporaine peut cependant s'ajouter à la composition ancienne, sans la remettre en cause, notamment dans ses structures. D'autre part, les espaces non bâtis protégés au titre des monuments historiques forment souvent un ensemble avec un immeuble bâti, lui aussi protégé. La création envisagée doit alors prendre en compte la cohabitation avec cet élément protégé.

M.-C.T. : Pouvez-vous citer quelques créations paysagères contemporaines au sein d'un monument historique vous paraissant particulièrement emblématiques ?

J.M.S./F.S. : Il en existe beaucoup. Dans le champ privé, nous pouvons citer le jardin du château de La Ballue (Ille-et-Vilaine), œuvre de Paul Maymont et de François-Hebert Steven, le jardin de dahlies créé au château de la Bourdaisière (Indre-et-Loire) par Louis Benech, et le jardin du Soleil, aménagé au château de Villandry (Indre-et-Loire), également réalisé par Louis Benech, en collaboration avec Alix de Saint Venant. ■